

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 22 MAI 2025

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_94

**Objet : Tarification des transports
scolaires pour la rentrée 2025-
2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 mai 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme YTIER-CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Éric CHAUVET*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*), M. Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Yves PICARDA*)
Pour commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à M. Daniel ROBERT*)

ABSENTS :

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE
Pour la commune de Noves : Mme Édith LANDREAU

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

M. le vice-Président en charge de la Mobilité expose que concernant les tarifs relatifs aux transports scolaires pour la période 2025-2026, il est proposé aux membres du conseil communautaire de reconduire la grille tarifaire 2024-2025 :

- Une participation aux frais de dossier des transports scolaires des familles à hauteur de 50 €, y compris pour les élèves domiciliés hors agglomération et ceux inscrits dans un établissement scolaire de Terre de Provence.
- Tarif réduit : 35 € pour les élèves ayant un quotient familial inférieur à 710 €.
- Duplicata de carte de transport : 10 €.
- Le ticket unitaire à 1 € et l'abonnement mensuel à 20 € pour l'utilisation de la ligne régulière (L63).
- Aides individuelles au transport : 0.15 € par kilomètre.

La commission Mobilité, réunie le 29 avril 2025, et le bureau communautaire du 15 mai 2025 se sont prononcés en faveur du maintien des tarifs en vigueur

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver pour l'année scolaire 2025-2026 la même grille tarifaire que celle de l'année 2024-2025.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R1231-5 du code des transports,

Vu l'avis favorable de la commission mobilité du 29 avril 2025 et du Bureau Communautaire du 15 mai 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant des tarifs des transports scolaires pour l'année 2025-2026 ;

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

Approuve pour l'année scolaire 2025-2026 la grille tarifaire suivante :

- Plein tarif : 50 €
- Tarif réduit : 35 € pour les élèves ayant un quotient familial inférieur à 710 €
- Duplicata de carte de transport : 10 € ;
- Le ticket unitaire à 1€ et l'abonnement mensuel à 20 € pour l'utilisation de la ligne régulière (L63) ;
- Aides individuelles au transport : 0.15 € par kilomètre.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 22 mai 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

